

Brussels NOH Site FAQs - Benefits - Well-being

FAQ du site NOH de Bruxelles - Avantages - Bien-être

Si vous ne trouvez pas la réponse à votre question, merci de contacter le support RH:

DIGITAL WORKPLACE

- **Comment avoir accès à l'Employee Assistance Program (EAP) ?**

Le programme EAP est accessible et gratuit pour tous les travailleurs Syensqo du Campus. Le travailleur peut appeler l'opérateur téléphonique sur le numéro d'appel du EAP de ISW Limits (numéro vert) 24h/24, 7 jours /7 pour les problèmes psychosociaux pour lesquels il se sent démuni. Le travailleur pourra être soutenu ou guidé par téléphone ou en sessions "face to face" sur rendez-vous. Contacts téléphoniques: FR: 0800-997 05 EN - NL: 0800-999 83

- **Que faire pour résoudre un conflit relationnel ?**

Privilégiant le dialogue, les différentes manières de traiter un conflit relationnel s'appuient sur la volonté des parties prenantes de mettre fin à la situation difficile et sur la mobilisation de la hiérarchie. L'entourage peut alors jouer un rôle d'écoute important pour soutenir les personnes en difficulté et les aider à communiquer. Si les personnes concernées ne parviennent pas à résoudre leur problème, l'aide d'un tiers leur sera nécessaire pour analyser la situation et élargir le champ des solutions possibles. Un médiateur (qui peut être une des personnes de confiance) peut favoriser la résolution du conflit relationnel. Les personnes de Confiance: Pascale Feickens (1734) Françoise Houba (3417) Huguette Joly (2763) Dominique Vromant (1758) Geert Vierendeels (2850) Conseiller en Prévention Charge Psychosociale: Géraldine Ceusters 1746 ou 0478 664216 La demande peut être adressée indifféremment à l'une de ces personnes.

- **Que faire pour sortir d'une situation de violence, d'harcèlement moral ou sexuel au travail ?**

La solution n'est pas dans l'attente mais bien dans l'action. Lorsqu'une personne souffrant d'une situation de harcèlement ne parvient pas à sortir de son isolement malgré l'aide de son entourage, elle ne doit pas hésiter à contacter les personnes de confiance ou le conseiller en prévention pour les aspects psychosociaux. Quel est le rôle des Personnes de Confiance ? Les personnes de confiance accueillent, écoutent et conseillent toute personne qui en fait la demande. Les personnes de confiance sont là pour l'accompagner discrètement dans sa recherche de solutions et dans leur mise en œuvre. Il peut s'agir de soutien individuel ou de la mise en route d'une conciliation impliquant plusieurs personnes. Les actions entreprises le sont avec l'accord de la personne et c'est elle-même qui met un terme à la relation d'aide quand elle le souhaite. Que se passe-t-il si la conciliation échoue ? Si la personne concernée n'est pas satisfaite des résultats obtenus, elle peut déposer une plainte motivée auprès du conseiller en prévention pour les aspects psychosociaux. L'employeur sera informé et une enquête sera ouverte sous l'autorité du conseiller en prévention pour les aspects psychosociaux, en toute confidentialité et en respectant les droits du plaignant et de la/des personne(s) mise en cause. La plus grande discrétion est demandée à toutes les parties concernées. Chaque personne responsable d'un comportement non désiré peut faire l'objet d'une sanction prévue dans le règlement de travail. Mais toute accusation injuste de tels faits peut aussi être sanctionnée.

- **Qu'est-ce que le bien-être au travail ?**

Le bien-être au travail est défini comme l'ensemble des facteurs concernant les conditions dans lesquelles le travail est effectué: la sécurité au travail, la protection de la santé du travailleur, la charge psychosociale occasionnée par le travail, l'hygiène du travail, l'ergonomie, l'embellissement des lieux de travail et les mesures prises par l'entreprise en matière d'environnement. Il incombe à chaque employeur de mener une politique du bien-être visant à garantir le bien-être des travailleurs. Cette politique est basée sur des principes généraux: éviter les risques, les supprimer ou les réduire à la source, préférer les mesures de protection collectives, veiller à l'information et à la formation des travailleurs.

- **Quels sont les services offerts par l'EAP ?**

1. Un helpdesk joignable 24h/24, 7 jours/7, non seulement pour des difficultés psychosociales mais aussi pour des questions juridiques, financières ou autres pouvant avoir un impact sur le travail
2. Une permanence téléphonique par un psychologue, 24h/24, 7j/7, pour toutes les situations de crise
3. Des sessions d'accompagnement individuel en face-à-face (counseling ou coaching) pour tout travailleur qui en aurait la nécessité. Quel est le nombre de sessions dont peuvent bénéficier les utilisateurs de l'EAP ? S'il le souhaite, le travailleur peut avoir jusqu'à 4 entretiens téléphoniques concernant ces questions ou problèmes de nature psychosociale. Le nombre de sessions de counseling ou coaching (accompagnement face-à-face) accordée est de une à 6 sessions d'une heure par travailleur par thème et par an. Le conseil téléphonique juridique ou financier de première ligne se limite à une consultation d'une demi-heure.

- **Pour quels types de problèmes / difficultés / questions peut-on s'adresser à l'Employee Assistance Program (EAP) ? Qu'est que l'Employee Assistance Program (EAP)**

Les travailleurs peuvent faire usage de ce programme lorsqu'ils ont besoin d'informations, conseil ou accompagnement individuel dans des situations, telles que: - Stress ou démotivation au travail - Doutes par rapport à la carrière - Sentiments d'anxiété ou dépression - Equilibre travail / vie privée - Conflits au travail - Problèmes relationnels privés et/ou divorce - Questions par rapport à l'éducation des enfants - Difficultés financières - Etc. L' EAP (Programme d'Aide aux Employés) est un service gratuit et confidentiel d'accueil (externe) pour les travailleurs Syensqo du Campus. Le but de l'EAP est d'assister et de guider les collaborateurs présentant des difficultés personnelles ou professionnelles mais également financière ou juridique.

- **À qui s'adresser en cas de violence, harcèlement moral ou sexuel au travail ?**

Toute demande de protection contre la violence, le harcèlement moral ou sexuel sera prise en compte en priorité. Conseiller en Prévention Charge Psychosociale: Géraldine Ceusters 1746 ou 0478 664216. Personnes de Confiance: Pascale Feickens (1734) Françoise Houba (3417) Huguette Joly (2763) Dominique Vromant (1758) Geert Vierendeels (2850) La demande peut être adressée indifféremment à l'une de ces personnes.

- **Comment se déroule la fête de la St. Nicolas ? Quand et où se déroulera la fête de la St. Nicolas ? Quand puis-je réserver le cadeaux de St. Nicolas ?**

Les enfants et leurs parents peuvent venir quand ils le souhaitent entre 14h30 et 17h30 Il y a un thème choisi qui est différent chaque année et des ateliers maquillage, jonglerie, jeux de société, peinture ainsi qu'un bar pour les enfants et un stand barbe-à-papa et popcorn. Pour les parents un bar café, thé, bière est aussi disponible. Saint Nicolas attend les enfants pour leur remettre le cadeau choisi et poser avec eux pour la photo. La fête se déroulera le 2ème samedi du mois de décembre de 14h30 à 17h30. En octobre vous recevrez une invitation avec la fiche d'inscription et le lien pour choisir le cadeaux. En octobre vous recevrez une invitation avec la fiche d'inscription et le lien pour choisir le cadeaux.

- **Est-ce que je peux venir à la fête de St. Nicolas avec un frère ou une soeur plus jeune ou plus âgé ? Est-ce que je peux venir à la fête de St. Nicolas avec les grands-parents ?**

Oui, si l'enfant veut recevoir de la part de St. Nicolas un cadeaux les parents voudront bien apporter celui-ci avec le nom et prénom de l'enfant et le remettre au bénévole ou responsable de la fête se chargera de le donner à St. Nicolas. Oui, les grands-parents peuvent participer à la fête avec un maximum de 2 personnes.